

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **8 avril 2024**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Annick Patoine
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:

Siège #1 - Normand Mercier
Siège #3 - Line Fradette

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2024-04-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 mars 2024
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de mars 2024
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Rapport annuel en sécurité incendie 2023
 - 5.2 - Politiques encadrant le milieu de travail, offre de services
 - 5.3 - Résolution de concordance et de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 837 800 \$ qui sera réalisé le 15 avril 2024
 - 5.4 - Adoption de la soumission pour le refinancement des règlements d'emprunts no 09-2017 et no 10-2017
 - 5.5 - Congrès de l'ADMQ 2024
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

- 6.1 - Demande de la Coopérative Les Choux Gras, plan d'action de requalification collective des bâtiments à vocation majoritairement non résidentiel
- 6.2 - Mise en place de la copropriété de la Maison mère, offre de services
- 6.3 - Projet de développement de la phase #2 sur le boulevard Père-Brousseau
- 6.4 - Demande du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, projet d'acquisition du Collège Saint-Damien
- 6.5 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 6 426 092
- 7 - SERVICE PUBLIC
 - 7.1 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable, signataire
 - 7.2 - Travaux de réfection de la route de Saint-Malachie, soumissions
 - 7.3 - Contrôle qualitatif des matériaux de la route de Saint-Malachie, offre de services
- 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL
 - 8.1 - Soutien financier pour favoriser les activités locales soulignant la présence et l'apport des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes
 - 8.2 - Offre de partenariat 2024-2025 de la Maison de la Culture de Bellechasse
 - 8.3 - Relocalisation de la bibliothèque municipale, signataires du bail
- 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION
 - 9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs
 - 9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert
 - 9.3 - Suivi du développement de la Maison mère
 - 9.4 - Gala de Saint-Anselme 2024
 - 9.5 - Tournoi de golf de la CCBE 2024
 - 9.6 - Caisse Desjardins de Bellechasse, accusés de réception
 - 9.7 - Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité
 - 9.8 - Demande du 140e Groupe Scout de Bellechasse 2024
 - 9.9 - Déjeuner bénéfice des policiers
 - 9.10 - Souper de Passion FM 2024
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-04-02 3.1 - Séance ordinaire du 4 mars 2024

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2024-04-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois de mars 2024

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 260 466.49 \$ et des salaires de 134 181.79 \$ en date du 8 avril 2024 pour les dépenses de mars 2024.

5 - ADMINISTRATION

2024-04-04 5.1 - Rapport annuel en sécurité incendie 2023

ATTENDU QUE les municipalités ont transmis toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a produit et présenté le contenu au Conseil de la MRC;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre dans les trois mois de leur fin d'année financière un rapport d'activité de l'exercice précédent au ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit adopter le rapport annuel 2023 de la MRC de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland approuve le rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2023 et fera parvenir la présente résolution à la MRC.

2024-04-05 5.2 - Politiques encadrant le milieu de travail, offre de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut établir une convention collective maison pour ses employés non syndiqués;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire également la mise à jour de ses différentes politiques en lien avec ses employés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la Municipalité doit mandater une firme pour réaliser cet exercice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal mandate la firme « Gestion Rhcom » pour faire la mise à jour de ses différentes politiques liées à ses ressources humaines, au prix budgétaire de 665 \$ plus les taxes.

2024-04-06 5.3 - Résolution de concordance et de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 837 800 \$ qui sera réalisé le 15 avril 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland souhaite emprunter par billets pour un montant total de 837 800 \$ qui sera réalisé le 15 avril 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
09-2017	206 500 \$
10-2017	351 300 \$

10-2017	280 000 \$
---------	------------

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 09-2017 et 10-2017, la municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 avril 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	86 200 \$	
2026.	90 300 \$	
2027.	95 000 \$	
2028.	99 600 \$	
2029.	104 800 \$	(à payer en 2029)
2029.	361 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 09-2017 et 10-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 avril 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2024-04-07

5.4 - Adoption de la soumission pour le refinancement des règlements d'emprunts no 09-2017 et no 10-2017

ATTENDU QUE la municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal \», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 avril 2024, au montant de 837 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

86 200 \$ 4,80000 % 2025

90 300 \$ 4,80000 % 2026

95 000 \$ 4,80000 % 2027

99 600 \$ 4,80000 % 2028

466 700 \$ 4,80000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,80000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

86 200 \$ 4,90000 % 2025

90 300 \$ 4,75000 % 2026

95 000 \$ 4,60000 % 2027

99 600 \$ 4,55000 % 2028

466 700 \$ 4,50000 % 2029

Prix : 98,85600 Coût réel : 4,86895 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE

86 200 \$ 4,88000 % 2025

90 300 \$ 4,88000 % 2026

95 000 \$ 4,88000 % 2027

99 600 \$ 4,88000 % 2028

466 700 \$ 4,88000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,88000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 avril 2024 au montant de 837 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 09-2017 et 10-2017. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'inscription de notre directeur général, monsieur Vincent Drouin, au congrès de l'ADMQ qui aura lieu les 12 et 13 juin 2024;

QUE la Municipalité assume les frais liés au congrès de l'ADMQ 2024.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2024-04-09

6.1 - Demande de la Coopérative Les Choux Gras, plan d'action de requalification collective des bâtiments à vocation majoritairement non résidentiel

CONSIDÉRANT QUE Les Choux Gras, Coopérative de solidarité est pressentie pour le log de plusieurs bâtiments sur le site conventuel des Sœurs NDPS, devenant ainsi des partenaires importants de la Municipalité dans le développement du site;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Les Choux Gras a été sélectionnée pour le Plan d'action de requalification collective des bâtiments à vocation majoritairement non-résidentiel (P.A.R.C.) par le Regroupement des entreprises en économie sociale spécialisées en aménagement (ESSA) pour une aide financière de 42 000 \$ pour un projet consistant en de l'accompagnement professionnel pour réaliser les étapes suivantes :

- Développer une identité et un plan de communication global pour l'ensemble du site afin de rallier le milieu autour du projet et d'une vision commune;
- Développer une signalétique permettant aux visiteurs et aux usagers de bien circuler entre les différents projets hébergés sur le site conventuel, et ce, incluant le Parc des Sœurs;
- Élaborer un plan de développement pour l'ensemble du site conventuel s'échelonnant sur plusieurs années.

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière pourrait également permettre d'appuyer les partenaires dans la définition du modèle de gouvernance et d'opération pour l'ensemble du site et permettre la réalisation d'études de potentiel pour les bâtiments du site conventuel dont l'usage futur n'est pas encore déterminé;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé est d'une hauteur de 60 000 \$ et que l'ESSA demande que les 18 000 \$ manquants soient comblés par la Coopérative et ses partenaires, soit la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) partenaires conviennent de contribuer également au projet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu :

QUE la Municipalité confirme sa participation financière au montant de 6 000 \$ à la Coopérative Les Choux Gras pour la réalisation du mandat d'accompagnement offert par le Regroupement des entreprises en économie sociale spécialisées en aménagement;

QUE la Municipalité confirme sa participation par la collaboration d'employé(es) et d'élu(es) durant l'accompagnement qui se situera entre la mi-avril et la mi-novembre pour des activités liées au mandat.

2024-04-10

6.2 - Mise en place de la copropriété de la Maison mère, offre de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera bientôt copropriétaire du site de la Maison mère en compagnie de la Congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Congrégation considèrent qu'elles doivent être accompagnées pour être efficaces dans la gestion de la future copropriété;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la Municipalité doit mandater une firme pour réaliser cet exercice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal mandate « Gestion immobilière Lafrance et Mathieu » pour accompagner la Municipalité et la Congrégation pour la mise en place de la copropriété de la Maison mère, au prix budgétaire de 4 750 \$ plus les taxes.

6.3 - Projet de développement de la phase #2 sur le boulevard Père-Brousseau

Le développement du secteur Père-Brousseau est sur le point d'être complété d'ici peu. Le conseil doit débiter une réflexion concernant le projet de développement de la phase #2 du boulevard Père-Brousseau. Le conseil va analyser les différentes options offertes à la Municipalité pour maintenir une offre de développement intéressante pour nos futurs résidents.

2024-04-11 6.4 - Demande du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, projet d'acquisition du Collège Saint-Damien

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a fixé la date limite du 29 mars 2024 pour le dépôt de projet pour la sauvegarde du Collège Saint-Damien;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud n'a reçu qu'un seul projet pour la sauvegarde du Collège Saint-Damien;

ATTENDU QUE ce projet provient de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud demande à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland de se positionner concernant le projet déposé par la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance;

ATTENDU QUE la Municipalité avait donné un appui à la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance pour son projet de sauvegarde du Collège Saint-Damien;

ATTENDU QUE cet appui était conditionnel à ce que la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance fasse la preuve de la viabilité financière et la pérennité à long terme dans le temps de son projet;

ATTENDU QUE le projet de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance a reçu une réponse défavorable de l'un des principaux bailleurs de fonds lors de l'appel de projets du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ);

ATTENDU QU'à ce jour, la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance n'a pas démontré hors de tout doute que la viabilité financière et la pérennité à long terme sont assurées dans le temps;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud doit débiter le processus menant à la démolition du Collège Saint-Damien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE, dans ces circonstances, la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland ne peut être favorable au projet de sauvegarde du Collège Saint-Damien par la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance.

2024-04-12 6.5 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 6 426 092

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot 6 426 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse ayant une superficie de 14 277 pieds carrés à Construction A.D.H. représenté par Monsieur Alexandre Hébert suivant la « promesse d'achat-vente d'immeuble » signée.

QUE ladite vente soit faite pour le prix de 2.60 \$ le pied carré, soit pour une contrepartie totale de trente-sept mille cent vingt dollars (37 120 \$) plus les taxes applicables (TPS & TVQ).

QUE le maire, Monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, Monsieur Vincent Drouin, soient autorisés à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

7 - SERVICE PUBLIC

2024-04-13 7.1 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable, signataire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE le directeur général, monsieur Vincent Drouin soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

2024-04-14 7.2 - Travaux de réfection de la route de Saint-Malachie, soumissions

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux d'asphaltage et la réfection de la route de Saint-Malachie;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) compagnies ont soumis des offres dans le délai imparti, soit à 10 h, le 3 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les offres présentées variaient de 2 190 558,75 \$ à 3 167 434,78 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre soumise provient de la compagnie « Construction Abénakis » pour ces travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no 05-2024 pour la réalisation de ces travaux est dans l'attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux sera défrayée par une aide financière provenant du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve l'offre de la compagnie « Construction Abénakis » au montant de 2 190 558, 75 \$ incluant les taxes pour la réalisation des travaux;

QUE les travaux seront réalisés selon les plans et devis préparés par les ingénieurs de la MRC de Bellechasse (projet 030-ING-2302);

QUE cette résolution soit cependant conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt no 05-2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2024-04-15 7.3 - Contrôle qualitatif des matériaux de la route de Saint-Malachie, offre de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité des soumissionnaires pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux d'une partie de la route de Saint-Malachie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres conformes de la part de trois (3) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Groupe Géos » a déposé la plus basse soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la firme « Groupe Géos » pour le contrôle qualitatif des matériaux d'une partie de la route de Saint-Malachie au coût de 30 727.07 \$ taxes incluses.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

2024-04-16 8.1 - Soutien financier pour favoriser les activités locales soulignant la présence et l'apport des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes

CONSIDÉRANT QU'un nouvel appel de projets est lancé dans le cadre de la Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE l'activité Mon village, ma famille! du Comité famille tenue le 8 juin 2024 est admissible à ce soutien financier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise Madame Johannie Pageau, coordonnatrice des loisirs, à signer et déposer pour la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, une demande d'aide

financière de 500 \$ au soutien financier pour favoriser les activités locales soulignant la présence et l'apport des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes.

2024-04-17 8.2 - Offre de partenariat 2024-2025 de la Maison de la Culture de Bellechasse

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de quinze mille dollars (15 000 \$) pour l'opération de la Maison de la Culture de Bellechasse pour l'année 2024-2025.

2024-04-18 8.3 - Relocalisation de la bibliothèque municipale, signataires du bail

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire et la Municipalité reconnaissent que les immeubles et équipements qu'elles possèdent sont des propriétés publiques et qu'à ce titre, ils doivent être mis au service de la collectivité, dans le cadre de leur mission et de leur rôle respectif auprès de cette collectivité;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire et la Municipalité reconnaissent que l'immeuble étant connu comme le Collège Saint-Damien est voué à être démoli, requérant de ce fait la relocalisation de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire, dans un esprit de partenariat et de collaboration avec la Municipalité, accepte de faciliter la relocalisation des locataires du Collège Saint-Damien en mettant à disposition des locaux situés dans l'immeuble connu comme le Centre sectoriel des plastiques;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la demande financière qui sera déposée au ministère de la Culture et des Communications par la Municipalité pour la relocalisation de la bibliothèque municipale, il est exigé de fournir une telle entente pour confirmer la validité du projet;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Centre de services scolaire et de la Municipalité ont travaillé sur un projet d'entente et que les dispositions de cette dernière conviennent aux deux parties;

CONSIDÉRANT QU'une entente similaire a été conclue entre le Centre de services scolaire et La Maison de la Culture de Bellechasse, et que les modalités sont cohérentes avec celles convenues avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où la Municipalité serait dans l'impossibilité d'obtenir une aide financière de la part du ministère de la Culture et des Communications pour procéder à la relocalisation de la bibliothèque, l'entente deviendra nulle et non avenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise son maire, Monsieur Sébastien Bourget et sa coordonnatrice développement, culture et communications, Madame Marie-Hélène Labbé, à signer le bail entre la Municipalité et le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, relativement à l'occupation des locaux pour la relocalisation de la bibliothèque municipale au Centre sectoriel des plastiques.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

La construction du bâtiment de services avance bien. Concernant les jeux d'eau, l'échéancier du 24 juin prochain est toujours maintenu. La construction du nouveau CPE devrait débuter en juin pour une ouverture en janvier 2025. Pour terminer, le comité

Coeur villageois travaille à la mise en place d'un programme culturel pour l'été qui vient. Celui-ci sera connu en mai.

9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert

L'assemblée générale annuelle du conseil d'administration du Havre du Lac Vert eut lieu le 28 mars dernier. Tous les membres du conseil seront de retour pour une grosse année de développement au Havre. Le conseil a reçu une révision des plans de réaménagement de la Maison Saint-Bernard, ce projet avance comme prévu. De plus, le conseil analyse la possibilité d'octroyer un contrat pour la phase 2 de la coupe de bois sur le site.

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

La signature de l'acte de donation et des conventions d'aides financières entre la Municipalité et la Congrégation devrait avoir lieu d'ici le début du mois de mai.

9.4 - Gala de Saint-Anselme 2024

La Municipalité ne participera pas à cet événement cette année.

2024-04-19 9.5 - Tournoi de golf de la CCBE 2024

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un billet, pour le tournoi de golf de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins, au montant de 175 \$ et autorise une publicité, pour cet événement, au montant de 125 \$.

9.6 - Caisse Desjardins de Bellechasse, accusés de réception

Notre directeur général dépose les accusés de réception de la Caisse Desjardins de Bellechasse concernant la pétition et la résolution déposées par la Municipalité.

9.7 - Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité

Les représentants du gouvernement et des municipalités ont signé la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens. À cet effet, la Municipalité recevra un montant de 9 189 \$ pour 2024.

2024-04-20 9.8 - Demande du 140e Groupe Scout de Bellechasse 2024

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 50 \$ pour le « 140e Groupe Scout de Bellechasse » en 2024.

9.9 - Déjeuner bénéfice des policiers

Monsieur le maire invite les conseillers et les gens présents, à participer au déjeuner bénéfice des policiers, qui aura lieu le 30 mai prochain au restaurant Normandin de Saint-Anselme.

2024-04-21 9.10 - Souper de Passion FM 2024

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux cartes pour le souper annuel de Passion FM au montant de 150 \$.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Dos d'âne sur le boulevard Père-Brousseau.

Lumière au Parc Irénée-Thibault.

Développement du projet de construction des 12 logements sur le boulevard Père-Brousseau.

2024-04-22 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 38.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier

Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sébastien Bourget
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Vincent Drouin
Greffier-trésorier